

LES SOCIETES COMMERCIALS AU PORTUGAL

I - LES SOCIETES COMMERCIALES EN NOM COLLECTIF

- A) **Caractéristiques:** dans ce type de société, les associés sont responsables individuellement de leurs parts et solidaire et ils sont aussi solidairement et subsidiairement relativement aux obligations de la société;
- B) **Firme:** elle doit contenir le nom ou la firme au moins d'un associé ajoutant à la fin « et compagnie » ;
- C) **Droit de vote:** à chaque associé est attribué un vote;
- D) **Composition de la gérance:** s'il n'existe pas de stipulation contraire, tous les associés peuvent faire parti de la gérance à moins que ce soient des personnalités collectives, et dans ce cas là celles-ci ont le droit des nommer une personne. On peut aussi nommer des personnes étrangères à la société pour la fonction de gérante.

II - LES SOCIETES COMMERCIALES A RESPONSABILITE LIMITEE

- A) **Caractéristiques:** l'associé répond directement et uniquement pour l'intégration de sa part mais il peut être responsable subsidiairement pour la réalisation de tout le capital social si les autres associés ne satisfassent pas leurs parts;

- ◆ Ivone Rocha
- ◆ Paulo Vilaverde
advogados
- ◆ Catarina Lima
advogada estagiária



B) Contenu du contrat:

- montant de chaque parts
- montant des dépôts effectués par chaque associé.

C) Firme: elle doit être formée par le nom ou la firme d'un ou plusieurs associés ou bien par une dénomination particulière, ou bien par les deux, en finissant toujours par le mot « limitée » ;

D) Capital: il n'existe aucune contribution industrielle et le capital minimum est de € 5.000,00.

III - LES SOCIETES ANONYMES

A) Caractéristiques: c'est la typique société de capitaux. Le capital est divisé en actions et chaque associé voit sa responsabilité limitée à la valeur des actions qu'il a suscrit;

B) Contrat: dans son texte on doit décrire la valeur nominal et le nombre des actions, les conditions particulières si elles existent, à quel règle est soumise la transmission des actions, se elles actions sont nominatives ou au porteur, et encore le montant du capital réalisé et la structure adoptée par la gérance et le contrôle de la société ;

- ◆ Ivone Rocha
- ◆ Paulo Vilaverde
advogados
- ◆ Catarina Lima
advogada estagiária



- C) **Nombre des actionnaires:** le minimum exigé est de 5 actionnaires;
- D) **Firme:** elle est formée, avec ou sans sigle, par le nom ou la firme d'un ou de plusieurs actionnaires ou par une dénomination particulière ou encore par l'union de ces éléments, mais dans n'importe lequel de ces cas elle termine toujours avec l'expression «Société anonyme,S.A.» ;
- E) **Administration et Contrôle:** - le conseil d'administration et le conseil fiscal
- direction, conseil général et le comptabiliste.

IV - LES SOCIETES COMMERCIALES EN COMMANDITE

- A) **Caractéristiques:** elles se caractérisent par l'existence de deux catégories d'associés: - les associés commanditaires qui cautionnent à peine leurs parts et, les associés commandités qui sont aussi responsables que les associés de la société commerciale en nom collectif;
- Il peut exister: - société en commandite simple
- société en commandite par actions.

- B) **Contrat:** on doit nommer les associés commanditaires et les associés commandités, et encore mentionner si la société est simple associé ou par actions;



- ◆ Ivone Rocha
- ◆ Paulo Vilaverde
advogados
- ◆ Catarina Lima
advogada estagiária



C) **Firme:** elle se forme par le nom ou la firme d'au moins d'un des associés et avec la mention «en commandite» ou «& commandite», ou encore «en commandite par actions» et «& commandite par actions»;

D) **Administration:** seul les associés commandités peuvent être nommés administrateurs sauf s'il existe stipulation contraire dans le contrat de société,

V - LES SOCIETES COMMERCIALES PERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE

Elles sont pareilles aux sociétés commerciales à responsabilité limitée seulement elle n'est formé qui par un seule et unique associé.

A) **Firme:** unipersonnel

VI - LES SOCIETES CIVILS

La société réglementée par le code civil et dénommée de société civil est la société simple ou commune; c'est la figure générale à parti de laquelle les autres sociétés surgissent comme des sous-types.

E-mail: ivone.rocha@mail.telepac.pt
Ident. Fiscal N° 185 473 547
E-mail: paulovilaverde@mail.telepac.pt
Ident. Fiscal N° 188 849 254

Ivone Rocha
2004

Rua Gago Coutinho, 82 - 1°
4900 - 510 Viana do Castelo
Telfs. 258 817 250 / 1
Fax 258 817 252